COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C.I.L.S.S.)

APPROCHE DES POLITIQUES DES ETATS SAHELIENS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

DOCUMENT PREPARE POUR LA RENCONTRE REGIONALE
SUR LES NOUVEAUX EQUILIBRES SOCIO-ECOLOGIQUES

A. KANE
S. B. OUEDRAOGO

OUAGADOUGOU JANVIER 1989

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C.I.L.S.S.)

APPROCHE DES POLITIQUES DES ETATS SAHELIENS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

DOCUMENT PREPARE POUR LA RENCONTRE REGIONALE
SUR LES NOUVEAUX EQUILIBRES SOCIO-ECOLOGIQUES

A. KANE
S. B. OUEDRAOGO

OUAGADOUGOU JANVIER 1989

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT

Ce document a pour objectif de faire "l'analyse des politiques de développement et de lutte contre la désertification des Etats membres (du CILSS) et des rapports instaurés avec les ONG, les organisations rurales et les bailleurs de fonds" .

Il devrait donc "être critique et comporter des éléments de proposition, afin d'améliorer les mesures et politiques en faveur d'une plus grande responsabilisation et d'une meilleure organisation du monde rural".

Cependant, les auteurs du document, qui avaient pour mission d'élaborer une synthèse des analyses faites par d'autres consultants pour chacun des Etats membres, n'ont reçu en définitive que les documents du Burkina Faso, de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Tchad et, avec beaucoup de retard, du Sénégal.

En outre, sauf un, ces documents n'ont pratiquement pas traité le sujet comme il se devait. Dès lors, deux options s'offraient :

1. Faire, comme le stipulent les termes de référence, la synthèse des documents produits, avec la conviction de ne pas traiter le vrai sujet ;

2. Elaborer un document qui n'aura pas certes la prétention de faire une analyse aussi valable qu'une basée sur un diagnostic objectif de situations et de faits vérifiés, mais qui aura, au moins, le mérite de définir un cadre de discussion et d'étudier les principaux éléments qui permettent d'évaluer les politiques en question.

Les auteurs ont évidemment préféré la seconde option.

En conséquence, les lecteurs devront considérer ce document plutôt comme un guide, une référence, pour les discussions qui auront lieu sur les politiques des Etats sahéliens en matière de développement rural intégré et de lutte contre la désertification.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.D.I. : Agence Canadienne pour le Développement International

A.D.R.K. : Association pour le Développement de la Région de Kaya

B.I.T. : Bureau International du Travail

C.E.R.P. : Centre d'Expansion Rural Polyvalent

C.I.L.S.S. : Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CO.TE.DEP. : Comité Technique Départemental

C.R.P.A. : Centre Régional de Production Agricole et Pastorale

D.P.E. : Direction Provinciale de l'Elevage

D.P.E.T. : Direction Provinciale de l'Environnment et du Tourisme

D.R.A.C.P. : Direction de l'Action Coopérative Paysanne

D.R.H. : Direction Régionale de l'Hydraulique

I.F.O.A.M. : "Association Internationale pour le Développement de l'Agriculture Biologique"

O.D.R. : Opération Développement Rural

O.N.D.R. : Office National de Développement Rural

O.N.G. : Organisme Non Gouvernemental

P.A.R.C.E. : Projet d'Aménagement et de Reboisement des forêts du Centre-Est

P.A.R.FO.B. : Projet d'Aménagement et de Reboisement de la Forêt de Bandia

P.M.A. : Programme Ménako Ansongo

P.P.I.K. : Plan de Parrainage International de Kaya

P.S.B. : Programme Sahel Burkinabè

P.S.T.P.-H.I.M.O. : Programme de Soutien des Travaux Publics Haute Intensité de Main-d'Oeuvre

P.T.N. : Programme de Tilabéri Nord

6 S : Savoir Se Servir de la Saison Sèche au Sahel

1. - GENERALITES

Le Séminaire régional de Nouakchott sur la désertification, tenu en 1984 sous l'égide du CILSS et du Club du Sahel, a été une étape décisive dans l'évolution de la stratégie régionale de lutte contre la désertification. C'est à cette occasion qu'après analyse des expériences vécues, des résultats obtenus et des perspectives, une importante révision de la stratégie a été opérée.

Il faut cependant relever que la stratégie a toujours été voulue dynamique, afin de toujours tenir compte des situations qui prévalent et des tendances qui se dessinent. C'est ce qui fait que depuis 1977, année de sa première adoption, elle a subi plusieurs révisions et réajustements.

Malgré les efforts fournis par les différents partenaires dans sa mise en oeuvre, les résultats obtenus sont demeurés plus que modestes et la situation globale écologique, économique et sociale a continué à se dégrader progressivement, avec des pointes inquiétantes chaque fois qu'est survenue une sécheresse.

Il a ainsi été reconnu que puisque la dégradation de la situation se fait sentir au niveau de l'ensemble des éléments constituant ou dépendant de l'environnment, la réponse à lui opposer doit aussi, pour être efficiente, englober tous ces éléments et être à la hauteur de l'ampleur du phénomène. Aussi, la stratégie devait-elle s'insérer dans le processus général de développement économique et social, et favoriser de nouveaux équilibres socio-écologiques.

Pour atteindre ces nouveaux équilibres, elle vise essentiellement la préservation du capital foncier et écologique et la restauration de son potentiel productif. Dans ce processus, elle cherchera également à assurer la satisfaction des beoins fondamentaux des populations et, en particulier, l'autosuffisance alimentaire.

Pour la mise en oeuvre de cette orientation, elle met surtout l'accent sur la participation massive et volontaire des populations, l'approche globale des problèmes de la désertification et du développement, l'utilisation de l'outil fondamental qu'est l'aménagement du territoire, un appui conséquent aux structures institutionnelles, l'impulsion de la recherche, de la formation et du suivi, et, enfin, le renforcement de l'assistance et la coordination de ses sources.

Dans le cadre de l'application de cette stratégie, les Etats sahéliens ont, chacun en ce qui le concerne, entrepris l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification qui, dans bien des cas reste encore à parachever.

Cependant, l'action n'a pas attendu les plans, et les programmes actuellement en cours commandés surtout par la conjoncture, s'inscrivent tout de même dans les lignes directrices de la stratégie, même si, dans certains Etats, on note un écart sensible entre la politique proclamée et les faits de terrain. Ainsi, l'on peut dire que les politiques en vigueur, du reste fortement influencées par les programmes de redressement économique et financier, sont caractérisées, dans le domaine du développement rural, par la prépondérance donnée à la diversification des cultures, à l'amélioration des systèmes de production, au développement des cultures irriguées et à la constitution de stocks pour la sécurité alimentaire. Dans le domaine de la lutte contre la désertification, outre le fait que cet aspect devient horizontal dans les stratégies de développement, les politiques sont caractérisées par l'accent mis sur une meilleure gestion des ressources forestières d'une part (notamment en ce qui concerne la diminution de la consommation en combustibles ligneux), et sur le développement des reboisement de protection et d'amélioration, d'autre part.

Elles sont généralement caractérisées par une volonté de plus en plus affirmée d'appliquer l'approche globale préconisée et l'implication des populations à tous les niveaux du processus de mise en oeuvre.

Quelle est la situation de l'application de ces politiques quatre ans après le séminaire de Nouakchott ? Quels en sont les acquis ? Quelles perspectives ouvrent ces acquis et les expériences vécues ? Quelles initiatives peuvent en dériver?

Autant de questions auxquelles le présent document a pour objectif de susciter des tentatives de réponses en analysant les politiques et relations entre les différents acteurs que sont les Gouvernements des Etats, les populations et l'assistance internationale.

2. - ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATEGIES

Le concept de Développement Rural Intégré (DRI) n'est pas nouveau en soi pour certains des pays sahéliens. Bien avant les grandes sécheresses des années soixante dix, des programmes dits intégrés avaient été mis en oeuvre notamment au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Cependant, ces programmes n'avaient, en vérité d'intégré que le nom, se caractérisant, plutôt par une juxtaposition, dans une même zone, d'actions n'ayant aucun lien structurel et pratiquement aucune influence réciproque directe. C'était surtout des programmes des plans de développement économique et social avec différents volets conçus séparément et réalisés sur le terrain également séparément, et souvent par des groupes d'acteurs aux intérêts immédiats divergents.

Bien que le concept ne soit pas nouveau, cependant, ce n'est qu'à partir du séminaire régional sur la désertification, organisé à Nouakchott en 1984 par le CILSS et le Club du Sahel, que la prise de conscience de la nécessité d'une "**approche globale**" aux problèmes de développement rural et de désertification a pris réellement corps et s'est traduite par l'affirmation, aussi bien par les Etats membres du CILSS que par l'aide internationale, d'une commune volonté d'adopter des politiques conséquentes.

L'avènement de "l'après séminaire de Nouakchott" a coincidé, pour la plupart des Etats sahéliens, à celui des programmes de redressement économique et financier. Ce qui a favorisé l'adoption de politiques de développement rural mettant l'accent sur l'augmentation de la production agricole, mais également sur les actions concomitantes pour une meilleure conservation et une meilleure utilisation des ressources (sol, eau, végétation).

La recherche de l'autosuffisance alimentaire, la conservation des équilibres socio-écologiques et l'implication des populations sont les trois principaux axes sur lesquels s'appuient les politiques d développement rural et les politiques de lutte contre la sécheresse et la désertification.

Par ailleurs, les stratégies de développement rural et les stratégies de lutte contre la désertification sont relativement imbriquées et complémentaires.

2.1. Des politiques de développement rural

A la lumière des leçons tirées de l'expérience vécue, d'une part, et de la nouvelle stratégie régionale définie à l'issue du séminaire de Nouakhchott, d'autre part, les politiques ont mis l'accent sur l'autosuffisance alimentaire et se sont en conséquence orientées vers les principaux objectifs suivants :

2.1.1. La diversification des cultures

Malgré des développement certains dans ce domaine, surtout en ce qui concerne le maraîchage et la culture des agrumes, les résultats demeurent globalement très modestes, la tendance générale restant toujours le développement des cultures de rentes (arachide et coton surtout). La valorisation des productions vivrières entamée au niveau de certains pays (Sénégal, Niger, Mali et Burkina Faso notamment) ne semble pas encore avoir atteint un niveau suffisamment incitatif pour entraîner une augmentation significative qui mettrait les populations à l'abri de déficits vivriers en cas de récolte insuffisante. Les cultures vivrières, dans lesquelles les céréales occupent une grande place, étant d'une manière générale tributaires des aléas climatiques, la production céréalière évolue en conséquence en dents de scie. Néanmoins les progrès réalisés dans l'implantation et l'extension de petits périmètres villageois (Tchad, Sénégal, Burkina Faso) maintiennent les perspectives prometteuses, quand on sait que ceux-ci ont pour vocation les cultures vivrières et maraîchères.

2.1.2. L'amélioration des systèmes de production

Cet axe met surtout en exergue l'amélioration de la productivité des sols, l'intensification des cultures, l'aménagement des terroirs, le développement et l'intégration de l'élévage, le développement et l'intégration de la foresterie.

. L'amélioration de la production des sols

Concernant l'amélioration de la productivité des sols, les actions significatives ont surtout été menées dans le domaine de la lutte contre l'érosion. Elles vont de la plantation de brise-vent à la construction de diguettes anti-érosives. Ainsi l'on peut citer, à titre d'exemples, le programme de protection des cuvettes maraîchères et de conservation des terroirs du littoral au Sénégal et les projets de la Maggia et de Maiguizaoua au Niger, d'une part et les programmes du Yatenga au Burkina Faso, de l'Ader Doutchi et de l'Ile de Santiago au Cap-Vert, d'autre part.

Le programme de protection des cuvettes maraîchères, du Sénégal, est exécuté en régie, bien que faisant largement appel à la population de la zone concernée. La particularité de la méthode d'intervention et les contraintes inhérentes au faciès socio-écologiques de la zone n'ont pas favorisé ici une participation volontaire de la population, quand bien même celle-ci est parfaitement consciente de l'intérêt du programme. L'approche adoptée dès le début du programme qui n'associe la population locale, bénéficiaire directe des résultats des réalisations, qu'en qualité de main-d'oeuvre rémunérée, est la cause principale de l'échec des tentatives subséquentes d'incitation à une participation volontaire et bénévole. Cependant, dans les autres programmes du même type, au Niger, au Burkina Faso et même au Sénégal, ou dès le début, la population a été impliquée non pas comme prestataire externe de services mais plutôt comme acteur responsable et conscient de travailler d'abord pour lui même, celle-ci s'est engagée de façon remarquable sans exiger un paiement en contrepartie.

Dans le cas des brise-vent comme dans celui des diguettes, les politiques ont toujours l'adhésion des populations, pour autant que ces dernières soient bien impliquées, se sentent responsables de leur action et discernent clairement les avantages qu'elles peuvent en tirer, surtout à court terme. Par contre, dans le cas de l'utilisation d'intrants tels que l'engrais chimique, l'on ne peut pas jusqu'ici discerner une tendance nette de leur adhésion aux politiques.

Sans parler de la salinisation qui, à la faveur des sécheresses successives, a soustrait d'importantes superficies à l'agriculture surtout au Sénégal, en Gambie, en Guinée-Bissau et au Tchad, un phénomène insidieux - l'acidification des sols - menace à plus ou moins brève échéance la plupart des terres cultivées du Sahel. Au Sénégal déjà, plus de 20% des superficies cultivées seraient fortement affectées avec comme conséquence une baisse de plus en plus importante de la productivité. Si des mesures sont envisagées çà et là pour lutter contre cette forme de dégradation, en réalité aucune action d'envergure n'a encore été menée, même dans les pays les plus touchés.

La relative disponibilité de nouvelles terres, les aléas climatiques, la faiblesse des moyens et les expériences malheureuses, sinon mitigées, rendent les paysans sahéliens peu enclins à utiliser les engrais chimiques en vue d'améliorer la productivité des sols. Les gains réels de production obtenus en utilisant ces engrais ne sont pas suffisamment incitatifs, pour le paysan, au regard des investissements nécessaires, en termes d'argent et de travail. Par ailleurs, l'emploi de ces engrais rencontre également des obstacles technico-économiques,

surtout pour les cultures vivrières qui ont des taux de réaction relativement faible (réf. No 17).

La pratique de la fumure organique, bien que traditionnellement intégrée dans les pratiques culturales, reste encore très faible et très localisée (potagers, exploitations maraîchères, champs des femmes derrière les cases) et n'a, par conséquent, pas d'influence significative sur la production globale. Cependant, l'essor qu'elle a pris au Burkina Faso, à la suite de la Conférence tenue par l'IFOAM en Janvier 1989 à Ouagadougou, mérite d'être suivi. Cet essor est surtout perceptible dans l'utilisation des fosses fumières et des compostières vulgarisées par le projet agro-écologiques intervenant dans le Yatenga et le Soum, et dans le succès que rencontre la relance de la pratique des "poches d'eau" (ou "Zai").

L'intégration d'espèces améliorantes, telles que l'Acacia Albida, donne également des résultats encourageants partout où l'opération peut s'appuyer sur la régénération naturelle, notamment dans le "bassin arachidier" du Sénégal et dans le Sud-Ouest Tchadien. Autrement, la lenteur des effets améliorants à se faire sentir constitue un frein au développement d'une telle action.

- Aménagement des terroirs

L'aménagement des terroirs villageois ne fait pas encore l'objet de programmes bien strcucturés dans aucun pays sahélien, mais des expériences prometteuses sont en train de voir le jour notamment au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. L'approche adoptée dans les deux premiers cas s'appuie sur des actions progressives et limitées, évitant soigneusement de perturber la structuration actuelle du terroir. Celles-ci mettent surtout l'accent sur l'application de techniques simples de conservation des eaux et du sol, de restauration de la végétation et d'amélioration de la production. Dans le troisième cas, l'approche fait intervenir, dès le départ, le zonage de l'ensemble du terroir et la restructuration du paysage. La première approche soulève beaucoup moins de problèmes, comme l'on peut s'en douter, et est donc plus facilement acceptée par les populations. Cependant l'état d'avancement de l'application de l'une et l'autre est encore insuffisante pour dégager des conclusions sur leur développement ultérieur.

Intimement lié à l'aménagement des terroirs qui serait son corollaire, selon la stratégie régionale du CILSS, l'aménagement du territoire devrait être un axe privilégié dans les politiques sahéliennes de développement rural et de lutte contre la désertification. Cependant, les efforts fournis par les Etats restent encore en deçà de l'importance que requiert la question. Ainsi, en dehors du

Sénégal, aucun Etat ne possède encore son plan national d'aménagement du territoire. Il faut néanmoins souligner que le Niger l'a inscrit dans son plan quinquennal en cours et que le Mali a entrepris un processus qui devrait, notamment par le biais d'un Projet d'Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT), aboutir à l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire. Au Burkina Faso également, le processus est engagé par la mise en oeuvre d'un ensemble de structures telles que le Programme Sahel Burkinabè (PSB) qui devraient, à terme, fournir les éléments du plan national d'aménagement du territoire.

- Développement et intégration de l'élevage

La conséquence directe de la baisse de productivité des pâturages (due aux sécheresses) et de leur surexploitation est la détérioration des systèmes pastoraux de production. Mais cette dernière est aussi imputable aux contradictions nées de l'application de politiques de développement rural non adaptées aux réalités agro-pastorales sahéliennes. Elément crucial de la productivité des systèmes pastoraux, la gestion des ressources fourragères n'en est pas encore pour autant un axe privilégié dans les programmes de développement de l'élevage. Par ailleurs, la croissance démographique et l'extension progressive de l'espace agricole rétrécissent de plus en plus l'espace pastoral, s'ajoutant à la contrainte majeure de la diminution de la capacité de charge des pâturages. Ces contraintes font davantage ressortir la nécessité d'asseoir des politiques favorisant une meilleure gestion des ressources fourragères et une intégration agriculture-élevage, elle-même dépendante d'une intensification de l'agriculture. Bien que l'existence de telles politiques ne soit pas évidentes, la prise de conscience qui s'est amorcée se traduit actuellement par la mise en oeuvre, par certains Etats, de programmes intégrant l'aménagement et la gestion des pâturages traditionnels ou associant l'élevage à l'agriculture. C'est notamment le cas du programme de régénération des bourgoutières au Mali, du programme de restauration et d'aménagement de la zone sylvo-pastorale au Sénégal et du programme d'aménagement sylvo-pastoral de Sidéradougou, pour la premier aspect. On peut également citer, pour le second aspect, le programme de gestion des ressources et d'association agriculture-élevage en Gambie et le programme de Noaoh au Burkina Faso.

Les documents de base de cette synthèse n'ont pas traité de l'impact de tels programmes sur la situation générale de l'élevage dans les pays concernés. Aussi serait-il intéressant qu'une évaluation puisse faire le point dans ce sens, et même faire le point sur des actions externes à celles de la stratégie régionale telles que la stratification de l'élevage et le ranching.

- Intégration des actions de conservation

S'agissant de l'intégration des actions de foresterie dans les systèmes de production, des pas importants ont été franchis, quand bien même l'impact sur la situation générale ne se fait pas encore sentir de façon évidente. Les programmes de plantation en régie sont partout en train d'être plus ou moins délaissés au profit d'une approche responsabilisant le paysan et intégrant l'arbre dans ses préoccupations immédiates. L'arbre ou le boisé est de plus en plus intégré au paysage agraire par le paysan lui-même, plutôt que d'être implanté par les services de l'Etat "là où il ne gène pas" et là où il doit s'affirmer comme un élément particulier. Les programmes d'agroforesterie se multiplient soit sous forme de réseaux de brise-vent ou de haies vives, soit sous forme de plantation en plein, soit encore sous forme de régénération naturelle assistée. Parmi les actions réflétant la mutation des politiques des Etats sahéliens, on peut citer celles du PSB au Burkina Faso, celles du Projet de Développement Rural Intégré (PDRI) de Keita au Niger et celles de l'Opération de Développement Intégré du Kaarta au Mali.

Comme moyen d'amélioration des systèmes de production, des techniques simples mais efficaces de Conservation des Eaux et du Sol (CES) sont de plus en plus utilisées par les populations. Elles permettent d'arrêter, sinon de diminuer fortement, l'érosion du sol et favorisent la rétention et l'infiltration des eaux pluviales. La plupart des techniques utilisées sont facilement maîtrisables par les paysans et n'occasionnent pratiquement pas de couts importants pour eux. Parmi celles-ci, sont bien connues les diguettes anti-érosives popularisées par les actions des projets de In Tadeny et Keita au Niger et celles des projets du Yatenga au Burkina Faso. L'augmentation très nette des rendements sur sols avec diguettes (allant jusqu'à 80%) est le facteur le plus convaincant pour inciter les paysans à adopter du premier coup la technique.

Cette dernière consiste à procéder d'abord au lever des courbes de niveau du terrain, puis à ériger une série de diguettes, soit en terre soit en pierres, suivant ces courbes, pour freiner ou arrêter les eaux de ruisellement et favoriser leur infiltration.

Non moins promues à un avenir certain, dans la mise en valeur de la plupart des terres agricoles marginales à travers le Sahel, sont les banquettes, les digues filtrantes et les demi-lunes actuellement pratiquées dans le cadre d'importants programmes de développement rural intégré au Cap-Vert, au Niger (PRDI de Keita) et au Burkina Faso (projets de la Province de Bam).

2.1.3. Les politiques céréalières

Malgré les récents efforts fournis par la plupart des Etats pour consolider leurs économies céréaliéres, la production ne connaît pas encore de développements conséquents. Les sécheresses localisées et l'environnement économique e financier, actuellement défavorable, ont inhibé les importantes réformes qui ont été entreprises par les Etats tels que le Sénégal, le Mali et le Niger. En outre, les structures d'application des politiques créées ou réorganisées n'ont pas eu les performances escomptées, excellant plus dans la réception et la distribution de l'aide alimentaire qu'à une véritable gestion des mécanismes de ces politiques.

D'une manière générale les politiques mettent davantage l'accent sur la constituton de stocks pour prévenir les déficits et stabiliser les marchés.

- La constitution de stocks de sécurité

Cet aspect des politiques de développement rural des pays sahéliens a pour objectif essentiel d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire en favorisant la constitution de réserves de céréales tant au niveau national qu'au niveau du paysan. Son rôle, d'importance particulière, a un caractère double :

- d'abord il intervient quand la production (au niveau national ou au niveau paysan) accuse un déficit ;
- ensuite il joue le rôle de régulateur du marché céréalier au cours de l'année.

Cette dernière caractéristique inclut également la capacité d'assurer au paysan un revenu stable et au consommateur des prix conséquents, favorisant ainsi une production et une sécurité alimentaire croissantes.

Dans certains Etats, le stock est différencié en stock de sécurité et stock régulateur gérés séparément mais leur but ultime restant le même (contribuer à assurer la sécurité alimentaire), ont peut considérer les deux sous le seul vocable de stock de sécurité.

Bien que la sécurité alimentaire soit un des axes privilégiés des politiques sahéliennes de développement, sa mise en oeuvre souffre encore de graves imperfections dans la plupart des Etats. Un exemple parmi d'autres est la situation où les céréales de l'aide alimentaire sont déversées sur les marchés à un prix très bas au moment même où le paysan cherche à écouler une partie de sa récolte de mil (Tchad, 1987). Ce genre de situation peut, entre autres,

inciter le paysan à gréver dangeureusement sont stock de sécurité pour satisfaire des besoins pressants, ou l'inciter à se tourner complètement vers les cultures de rente étant donné qu'il pourra probablement alors se procurer les céréales dont il a besoin sur le marché et subvenir à d'autres besoins.

La sécurité alimentaire demande non seulement la constitution de stocks mais aussi une bonne information sur les situations et les tendances, et une bonne gestion des leviers et mécanismes du système de régulation des marchés intérieurs de céréales.

- L'amélioration de l'information

Les différentes études, enquêtes et recherches menées ou en cours, sont d'une importance primordiale pour l'orientation des politiques céréalières des pays sahéliens. Leurs résultats doivent donc, de façon appropriée, être portés à la connaissance des décideurs afin d'éclairer leurs options. Elles n'ont pas toujours été exploitées avec l'efficience requise, surtout à cause de circuits de l'information dont on attend encore de plus grandes performances.

Néanmoins, il faut signaler, entre autres, l'action du projet régional pour l'amélioration des instruments de diagnostic permanent des secteurs Elevage et Céréales (DIAPER) qui vise à rendre la collecte et le traitement des données plus opérationnelles dans le cadre de la gestion des politiques agricoles et à assurer en même temps les convergences régionales nécessaires à la réussite des stratégies.

2.1.4. Le développement des cultures irriguées

L'option de développement des cultures irriguées se justifie par l'important potentiel en ressources hydrauliques (plus de 15 milliards de mètres cubes) qu'offrent les bassins versants des principaux cours d'eau que sont le Sénégal, la Gambie, le Niger, les Volta et le système du Chari-Logone. C'est une superficie d'environ 4 millions d'hectares qu'il est possible d'irriguer, si l'on parvient à maîtriser ce potentiel, notamment par un système de barrages. La FAO estime même qu'il existe au Sahel un potentiel irrigable de 12 millions d'hectares. Par conséquent le problème qui se pose ici est plutôt un problème de moyens et, peut-être, de volonté politique des Etats d'exploiter ce potentiel en commun car, ici plus qu'ailleurs, les résultats sont subordonnés à la coordination des efforts.

Actuellement, les cultures irriguées occupent une superficie d'environ 230 000 ha à travers le Sahel et leur progression est trop lente malgré les espoirs qu'elles portent et malgré la place qui leur est faite dans les politiques de la plupart des Etats. Ainsi, au Burkina Faso, la superficie des cultures irriguées qui était de 12 170 ha en 1979 n'a progressé que de 525 ha/an en moyenne entre cette date et 1986. Dans ce contexte il est difficile de croire que l'objectif de près de 2 000 ha/an fixé par le Plan quinquennal 1986-1990 pourra être atteint. Au Niger, sur un potentiel irrigable estimé à 270 000 ha, quelques 77.000 ha sont actuellement exploités. Entre 1979 et 1986, le rythme de progression a été d'environ 825 ha/an. Au Cap-Vert, cas particulier, la surface irriguée est passée de 2.500 ha en 1978 à 1 870 en 1986, soit une régression de 25%.

Si un développement conséquent des cultures irriguées pose des problèmes, l'utilisation rationnelle des surfaces amémagées en pose d'autres non moins préoccupants. Par exemple, au Cap-Vert, 57% des surfaces irriguées sont utilisées pour la culture de la canne à sucre destinée à la production d'alcool, pendant que le déficit vivrier varie constamment entre 85 et 95% des besoins ; les cultures vivrières n'occupent que 34% de ces surfaces irriguées.

Malgré les problèmes que pose leur développement, essentiellement lié au cout relativement élevé des aménagements (jusqu'à 6 millions de F CFA par hectare), les cultures irriguées restent le domaine où les investissements ont le plus de possibilités pour contribuer efficacement à l'augmentation de la production agricole. Les politiques doivent donc en tenir davantage compte, pour améliorer de façon très nette la situation.

2.2. Des politiques de lutte contre la désertification

Tirant les leçons de dix ans d'expérience, les Etats sahéliens, à l'issue du séminaire régional de Nouakchott en 1984, ont adopté une nouvelle stratégie de lutte contre la désertification axée sur les équilibres socio-écologiques, et mettant, entre autres, l'accent sur la préservation du capital foncier et écologique et la réhabilitation de son potentiel productif. Une caractéristique importante de cette stratégie est qu'elle incorpore la lutte contre la désertification dans le processus global de développement.

Dans la pratique, cette option devait se traduire par la prise en compte effective de la lutte contre la désertification dans les programmes de développement rural, c'est-à-dire par une véritable intégration des actions de lutte contre la désertification dans les systèmes de production. Ceci implique bien entendu, entre autre, une

allocation plus rationnelle des ressources (dans le cadre d'un aménagement du territoire et des terroirs) et la responsabilisation réelle des populations qui sont concernées au premier chef.

Avec l'appui du CILSS, tous les Etats (sauf un) ont ainsi entrepris d'élaborer un plan national de lutte contre la désertification, placé dans le cadre de la stratégie régionale. Cependant, élaborer un plan est une chose, mais le mettre en pratique en est une autre. Même si la plupart des Etats manifestent une volonté réelle, les moyens de mettre en oeuvre les nouvelles stratégies ne sont pas encore à la hauteur des préoccupations exprimées.

Les stratégies exigent qu'il soit impérativement tenu compte des besoins fondamentaux de la population, que les actions se mènent dans le cadre de la satisfaction de ces besoins et en respectant leur stratification. Elles exigent également que les actions se mènent à l'échelle du paysan et de la collectivité à laquelle il appartient, pour mieux répondre aux conditions locales et offrir rapidement des résultats tangibles, gage de leur poursuite. Elles exigent enfin que les ressources soient gérées de façon plus rationnelle et que la population puisse se sentir directement concernée par cette gestion.

2.2.1. La gestion des ressources naturelles

En ce qu'il définit, classifie et détermine les modes d'exploitation des différents écosystèmes d'un territoire, l'aménagement du territoire constitue la base même d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. Si dans certains Etats comme le Sénégal, un plan national d'aménagement du territoire a été élaboré et s'est avéré un outil indispensable à la définition d'une "Nouvelle Politique Agricole" et à la mise en oeuvre de "Plans Régionaux de Développement Intégré", dans d'autres, comme le Tchad, ce préalable est encore à l'état de projet.

Ceci constitue, bien entendu, un handicap majeur car il est pour le moins difficile d'intervenir rationnellement dans un écosystème, si on n'en connait pas les caractéristiques et les aptitudes. Néanmoins, que ce soit à la lumière d'un plan national d'aménagement du territoire ou simplement selon les opportunités, des efforts significatifs ont été fournis, notamment pour maîtriser le déboisement du à l'exploitation forestière, pour restaurer les formations sylvo-pastorales et pour maîtriser les feux de brousse.

- Conservation des ressources forestières

Les nouvelles stratégies accordent une importante place à la conservation des ressources forestières. Ceci se traduit, de manière générale par :

. Un renforcement de la protection des formations naturelles non encore dégradées, non seulement par une meilleure surveillance par les services compétents, mais surtout par un intéressement des populations riveraines. La formule qui est actuellement en train de se développer, principalement au Sénégal avec l'appui de la FAO et de l'ACDI, mérite d'être suivie pour l'exemple. De nouveaux programmes de développement forestier au Sud associent étroitement les populations riveraines à la gestion et à l'exploitation des forêts concernées. La philosophie de ces programmes consiste essentiellement à faire de sorte que la forêt procure le maximum de bénéfices aux populations riveraines, qui auront à la gérer et à l'exploiter, sous l'encnadrement des services compétents. L'intérêt devrait ici inciter fortement les populations à un comportement plus protectionniste vis-à-vis de la forêt.

. L'aménagement de ces mêmes formations pour une exploitation plus rationnelle, surtout en ce qui concerne la production de bois de feu et de charbon. Le séminaire régional sur le sujet tenu à Bamako au mois de Mai 1987, a permis de confirmer l'intérêt de cet aspect de la conservation des ressources forestières et de stimuler son application par tous les Etats sahéliens.

. L'amélioration du rendement à la transformation et à la consommation des combustibles ligneux. La mise au point de techniques de carbonisation et de foyers performants a été suivie par la constitution de structures spécialisées (Comités Nationaux des Foyers Améliorés) pour en assurer une très large diffusion. Des projets travaillant étroitement avec les populations en font également des thèmes de vulgarisation en guise d'accompagnement à leur action principale.

. La substitution du combustible ligneux par d'autres sources à importer, chaque fois que les conditions le permettent. Par delà les problèmes d'acceptation de cette formule par les populations, des problèmes de couts et d'opportunité constituent une sérieuse entrave. Par exemple, toutes les études qui ont été réalisées à ce jour concernant l'importation, par certains Etats, de combustibles ligneux de pays tels que le Libéria, la Côte-d'Ivoire ou le Congo, ont abouti à des couts prohibitifs au regard des prix actuels sur les marchés locaux. Quand au relèvement de ces derniers, aucun Etat ne semble réellement décidé à prendre

la décision, les conséquences socio-politiques étant des plus incertaines.

. L'amélioration de la gestion des zones sylvo-pastorales par le respect des capacités de charge et des normes d'exploitation de la strate arborée (émondage des arbres et protection des jeunes pousses). Dans ce domaine il faut reconnaître que les politiques n'ont connu aucun succès jusqu'à présent. Le comportement des pasteurs ne semble nullement avoir été influencé par les discours des gouvernants et des techniciens. Et d'ailleurs, ces derniers même ne semblent pas réellement convaincus qu'ils peuvent mettre en pratique des mesures tendant à fixer et à faire respecter la charge pour chaque classe de pâturage. Les conditions naturelles et les convictions empiriques des pasteurs guident encore la taille des troupeaux et l'exploitation des pâturages.

. La réforme des législations foncières et forestières de manière à inciter les populations à prendre des initiatives dans le sens de la conservation des ressources de leurs terroirs.

Des progrès substantiels ont été faits dans la plupart des Etats, quoique encore insuffisants. Même si celà n'a pas été codifié ou sanctionné par un texte législatif, les règles et pratiques d'utilisation des terres sont en train de subir de profondes mutations, surtout sous l'impulsion des programmes de réajustement économique et financier. L'impulsion entretiendra probablement la dynamique jusqu'à ce que de nouveaux équilibres s'établissent. Si des codes ruraux n'ont pas encore été élaborés, des mesures sont en train d'être prises un peu partout pour organiser l'espace rural, encourager la valorisation des systèmes de production et promouvoir des actions de conservation.

- **Maîtrise des feux de brousse**

Dans toutes les instances nationales et internationales où l'on s'est réuni autour du thème de la lutte contre la désertification, la maîtrise des feux de brousse a été un sujet de préoccupation majeure. Ainsi, à l'issue de la Conférence sur l'Arbre et la Forêt qui a réuni à Paris en Février 1986 la plupart des Chefs d'Etat d'Europe et d'Afrique, une résolution spéciale considère les feux de brousse comme "une cause puissante de destabilisation de la vie rurale" et recommande qu'en conséquence le problème soit systématiquement pris en compte dans les politiques de développement en général et forestières, en particulier.

S'il est vrai que les politiques des Etats ont toutes pris en compte la préoccupation que représentent les feux de brousse, force est de reconnaître que, jusqu'à présent, les

tentatives de maîtrise restent dispersées et s'avèrent insuffisantes et inefficaces, comme l'avait constaté la Conférence. Cependant, au Burkina Faso et au Sénégal, les nouvelles orientations des stratégies qui visent essentiellement l'éducation, la mobilisation, l'encadrement et l'appui des populations, représentent de nouveaux développements dont les résultats, si elles sont concluantes, pourraient servir à une action intéressant tous les Etats sahéliens.

2.2.2. Le reboisement

La stratégie de développement forestier, initialement adoptée par le CILSS, mettait surtout l'accent sur les plantations industrielles, péri-urbaines et villageoises pour satisfaire les besoins en combustibles ligneux et bois de charpente, d'une part, et sur les plantations de brise-vent et d'arbres champêtres pour protéger et améliorer les systèmes de production, d'autre part. Si les objectifs initiaux restent toujours valables, la stratégie, elle, a subi une évolution notable à la lumière des expériences accumulées, notamment au Burkina Faso et au Sénégal.

- Reboisement pour la production de combustibles

S'agissant de la satisfaction des besoins en combustibles, l'accent est actuellement mis sur les économies d'énergies et sur une meilleure gestion des formations naturelles. Le reboisement industriel n'est en définitive retenu, comme solution, que dans les zones où le facteur eau peut être maîtrisé (essentiellement dans le cadre d'aménagement de vallées). L'exemple des reboisements industriels entrepris au Sénégal (PARFOB et PARCE), et qui se sont plus ou moins soldés par des échecs, malgré la mise en oeuvre d'importants moyens matériels, est suffisamment édifiant pour que pareilles opérations ne soient pas réitérées dans les autres Etats. C'est plutôt la formule de bois de village ou individuel qui est privilégiée pour, d'une part, ramener les cou ts de plantation à des niveaux raisonnables et, d'autre part, stimuler une action massive qui seule peut avoir un impact significatif.

Plutôt que de viser la satisfaction des besoins en combustibles ligneux des centres urbains, comme c'était le cas naguère, les programmes actuellement mis en oeuvre visent d'abord celle des zones où ils sont implantés, quitte à ce que le surplus soit écoulé éventuellement vers la ville. C'est notamment le cas des programmes de reboisements irrigués au Sénégal et au Niger qui intègrent des plantations d'espèces à croissance rapide dans les périmètres irrigués villageois.

- Reboisement de protection et d'amélioration

Au cours de ces dernières années, les stratégies de lutte contre la désertification ont accordé une place prépondérante aux actions de reboisement de protection et d'amélioration qui, de toute évidence, retiennent mieux l'attention des populations. En plus d'être une option de la stratégie régionale adoptée par tous les Etats sahéliens, cette forme d'action est favorisée par la situation critique dans laquelle se trouvent la plupart des systèmes de production et du fait que les paysans en connaissent déjà l'effet bénéfique.

Dans les "terroirs du littoral" et le "Bassin arachidier" du Sénégal, les brive-vent et haies vives, d'une part, et la régénération de l'Acacia Albida, d'autre part, ont acquis un regain d'intérêt de la part des populations sous l'impulsion de deux projets du programme national de restauration des sols. Eu égard aux résultats très encourageants et progressifs enregistrés depuis près de quatre ans, le programme pourra probablement, à court terme, continuer de lui-même avec un encadrement très léger des services traditionnels des Eaux et Forêts ou de l'Agriculture.

Des exemples tout aussi pertinents dans les autres pays de la région permettent de confirmer les promesses de cet aspect des stratégies. Il s'agit, notamment :

- des projets de protection des Ouaddis du Kanem contre l'ensablement, et de la promotion des arbres champêtres (Acacia Albida, Parkia biglobosa) dans le Mayo Kebbi au Tchad ;

- des projets agro-forestiers de Tahoua et de Maradi au Niger, et

- du projet du Yatenga au Burkina Faso.

2.3. De l'approche globale

A l'occasion du séminaire régional de Nouakchott, les différents participants eurent à reconnaître que l'approche sectorielle adoptée jusque là, dans les actions de lutte contre la désertification, n'avait pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Ils eurent également à reconnaître que même les programmes où les actions devaient être intégrées n'étaient en fait qu'une juxtaposition d'opérations qui, si elles ne se gênaient pas mutuellement, ne se complétaient aucunement, sauf dans de rares exemples de micro-réalisations.

A la lumière de ce constat, et considérant que la désertification se manifeste de façon globale, il fut décidé d'adopter une stratégie conséquente dont l'application se ferait par une approche qui intègre en même temps, l'écosystème, la population, le système de production et l'environnement économique : en l'occurrence l'approche globale.

Contrairement à l'approche sectorielle qui s'attaque aux symptômes les plus en vue du mal, l'approche globale, elle, part d'un diagnostic général et essaie de traiter le mal en agissant en même temps sur tous les symptômes aussi bien apparents que non apparents.

C'est ainsi que l'aménagement du territoire est apparu aussi comme la base sur laquelle doit nécessairement s'appuyer l'approche globale.

Les staratégies nationales, s'inspirant des recommandations du séminaire, ont défini et initié des programmes dans le cadre de cette option. C'est notamment le cas au Sénégal où, par exemple, le programme de foresterie rurale comprend l'enrichissement des exploitations agricoles principalement par l'Acacia Albida, la vulgarisation de foyers améliorés, la promotion du maraîchage et de l'arboriculture, la plantation de brise-vent et de haies vives, l'améloration de l'alimentation en eau et l'assistance sociale des femmes. L'Opération de Développement Intégré du Kaarta au Mali, et le Programme Sahel Burkinabè sont également des exemples pertinents où l'approche globale est appliquée.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour proclamer un résultat objectif, la démarche systématique du Programme Sahel Burkinabè paraît suffisamment caractéristique pour être décrit ici, en guise de modèle.

Les éléments fondamentaux qui gouvernent la mise en oeuvre du Programme Sahel Burkinabè (PSB) sont deux sortes :

- la responsabilisation et la participation des populations dans les actions entreprises pour une meilleure gestion de leur environnement - à ce titre la concertation la plus large possible et à tous les niveaux est instaurée - et,

- la restauration, l'amélioration et l'exploitation rationnelle du capital foncier et écologique dans le respect des règles et principes de l'aménagement du territoire et des terroirs villageois.

A ceci s'ajoute l'engagement réciproque des partenaires (paysans, Etat et aide internationale) à s'associer et à conjuguer leurs efforts pour la réalisation

du programme autour duquel une concertation préalable a eu lieu. Ainsi, l'assurance est obtenue que les populations participent réellement à tous les niveaux de chaque action : conception, élaboration, décision, orgnaisation, exécution, gestion et évaluation.

La méthodologie de mise en oeuvre du programme accorde une attention toute particulière à l'information et la formation des producteurs, à la formation des agents de développement et à la concertation des différents partenaires. Les principales séquences en sont :

- **Le zonage**

Le territoire concerné a d'abord été divisé en zones homogènes tenant compte des caractères écologiques, sociologiques et économiques. Des villages tests ont ensuite été sélectionnés sur la base du degré de motivation des paysans et de leur distribution par rapport aux zones définies.

- **Les enquêtes préliminaires**

Ces enquêtes ont permis l'identification et la classification par ordre de priorité des problèmes et besoins des villages et d'évaluer le potentiel de ressources. Observation riche d'enseignements : nulle part dans la liste des préoccupations exprimées par les villageois n'est apparue explicitement la restauration ou la protection des resssources végétales ; et les problèmes d'érosion des sols ne sont évoqués qu'en dernier ressort. D'autre part les quatre premières priorités concernent exclusivement la nourriture et la santé, qui sont des besoins immédiats.

A partir de ces données, il apparaît clairement que les programmes à entreprendre devront permettre la satisfaction de ces besoins en même temps qu'ils viseront des objectifs de lutte contre la désertification.

- **L'élaboration d'un programme d'actions**

Le programme d'actions élaboré à la suite de ces enquêtes esssaie d'établir une liaison entre les objectifs immédiats fixés par les paysans et les objectifs à moyen et long termes de restauration de l'environnement.

- **La mise en oeuvre**

La mise en oeuvre du programme, préalablement examiné et approuvé par tous les partenaires, est placée sous la supervision et la coordination du Comité National de Lutte contre la Désertification. Elle est prévue pour une durée de cinq ans dans sa première phase et fait intervenir pour son

financement, l'assistance extérieure bilatérale et multilatérale, de même que des Organisations Non Gouvernementales.

- L'évaluation

Après une période expérimentale de trois ans, une évaluation globale permettra de faire état des acquis et des problèmes pour une éventuelle extension des actions à d'autres villages. Cependant, et conformément à la philosophie même de l'approche, une évaluation continue se fait dans le cadre de la concertation permanente instaurée entre les partenaires du programme.

L'approche du PSB donnerait probablement de meilleurs résultats dans le cas d'un programme aux dimensions réduites à celles d'une zone homogène et mettant moins en exergue les contributions de l'assistance extérieure et de l'Etat. La responsabilité et l'investissement des populations seraient ainsi plus évidentes favorisant par la même occasion la continuité de l'action.

2.4. De la participation des populations

2.4.1. Evolution

Aux indépendances

Le souci d'organiser le monde rural s'est fait sentir très tôt dans les Etats sahéliens. Il a, d'une manière générale, sous-tendu tous les premiers plans de développement économique et social qui mettaient l'accent sur l'agriculture.

On assiste déjà, en 1960, à la création de coopératives comme au Mali avec la création des Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuels (GRPSM).

La législation coopérative ainsi conçue visait fondamentalement à intégrer toutes les couches sociales dans l'espoir de les amener à participer à la réalisation des objectifs consacrés par les plans de développement.

Il se développe de grands projets et c'est les organismes étatiques qui sont chargés de les gérer. Un accent particulier est mis sur l'équipement des paysans pour une augmentation de la production (essentiellement des cultures de rente) au détriment de leur participation.

Le système coopératif ainsi instauré a connu un mauvais fonctionnement car :

- il n'était pas fondé sur la libre adhésion,

- il n'était pas encadré par un service spécialisé (la Mauritanie comptait 4 agents spécialisés au premier plan quadriénal 1958-1962),

- il brillait par une mauvaise organisation de la commercialisation et le manque de prix incitatifs pour les produits agricoles.

L'adhésion des populations n'a nullement été acquise et les services techniques se sont vite essouflés à vouloir conduire des travaux en régie.

Le constat d'échec fait par les Etats, en ce qui concerne les grands projets et les coopératives étatiques, amène les autorités sahéliennes à réviser leurs politiques à l'endroit du monde rural.

Dans les années 1970, une plus grande autonomie d'initiative est accordée aux paysans. Des ONG locales se créent et appuient ces initiatives rurales. Un vent nouveau souffle sur le Sahel et de nouveaux rapports Etat-paysan se développement.

Les populations rurales prennent plus conscience de la place qu'est la leur dans le développement économique des Etats. L'esprit d'assisté du paysan et le paternalisme de l'Etat à travers ses structures d'encadrement s'estompent peu à peu avec la mise en place de structures de type nouveau (ORD au Burkina, ODR au Mali). L'animation rurale et le contact direct avec le paysan s'intensifient donnant plus confiance au paysan dans son rôle d'élément moteur du développement.

C'est à partir de 1973, avec la grande sécheresse que la participation des populations va mieux se manifester. En effet, cette sécheresse a montré aux paysans les limites de l'assistance de l'Etat. Elle a été pour les Etats, l'occasion de revoir leurs politiques afin de mieux associer toutes forces vives pour assurer le mieux-être des populations.

Des organisations rurales se créent ou se redynamisent à l'initiative des paysans, des ONG et des Etats, afin de répondre à leurs aspirations profondes.

De nos jours

La participation des populations rurales à la lutte contre la désertification et pour le développement se fait généralement à travers les organisations rurales ou paysannes que sont les groupements et les associations d'obédience étatique ou non gouvernementale.

On dénombre dans les Etats sahéliens, environ 15 000 groupements toutes origines confondues : 9 000 au Burkina, 1 000 au Sénégal, plus de 1 000 au Mali. Ils sont de toutes les tailles, mixtes ou séparés selon les pays. Leur dèveloppement est très hétérogène.

Le champ d'actions des organisations rurales va de l'aspect économique à l'aspect social : la production cérèalière, les banques de céréales, les travaux de défense et de restauration des sols et de conservation des eaux et du sol (DRS/CES), l'alphabétisation, la santé, etc.

Cette intégration des actions à la base, motive les populations rurales, et leur adhésion est de plus en plus acquise pour la réalisation des programmes de développement.

Des projets de tous genres s'exécutent dans les Etats avec la participation des populations.

On remarquera pourtant que la participation est plus motivée lorsque les programmes de terrain ont des retombées immédiates par leurs diversifications, solutionnant les besoins premiers des paysans : cas des programmes de DRS/CES, de construction de retenues d'eau, des cultures de contre-saison, etc...

L'analyse des programmes sectoriels fait paraître une moindre intégration des populations à leur exécution. Par exemple, en Mauritanie, les projets de reboisement villageois rencontrent beaucoup de difficultés quant à la mobilisation des collectivités rurales. L'explication de cette réticence réside certainement dans le long terme des objectifs alors que pour ces populations c'est un problème de survie.

La participation, qu'elle soit massive ou pas, présente deux formes :

- l'investissement humain,

- le salariat.

L'investissement humain est la forme la plus répandue. Il se fonde sur une profonde motivation de contribuer à l'oeuvre commune pour assurer un avenir plus

sûr. Les actions à réaliser sont généralement dans le terroir et sont des préoccupations quotidiennes des villageois (construction de diguettes, travaux de reboisement, méthodes culturales améliorées...). Selon la nature du travail, la durée et surtout la situation de la campagne agricole, les populations bénéficient d'aide alimentaire sous des formes diverses : rations alimentaires journalières ou repas sur le chantier (cas du Burkina Faso, du Sénégal, Tchad).

Le salariat est de moins en moins fréquent mais, on en rencontre encore dans la plupart des programmes. Au Burkina Faso des équipes villageoises spécialisées en construction de diguettes le font contre salaire dans d'autres villages. Le Projet PSTP-HIMO construit des pistes rurales avec les villgageois contre salaires. Au Cap-Vert tous les travailleurs sont rétribués.

Cependant, le degré de participation est d'abord fonction de l'intérêt des populations, mais elle est fonction aussi de l'encadrement.

Des efforts remarquables sont déployés pour mieux former et optimiser l'encadrement, qu'il soit privé (ONG) ou étatique. L'expérience montre que plus l'encadrement est proche des populations, plus il y a des chances de succès des programmes.

Les ONG, avec leur administration légère et leurs agents de base vivant avec les populations, ont souvent plus de résultats apparemment plus positifs que l'Etat. Au Burkina, le PPIK travaille sur 54 villages avec 87 agents de terrain contre un agent de terrain pour 6 à 10 villages au niveau de l'Etat.

La légèreté de l'administration des projets et la densité de l'encadrement spécialisé confère aux ONG l'avantage de mieux mobiliser les ressources humaines et financières et d'agir vite. En effet, tous les membres de la chaîne se connaisent et les informations vont plus vite du sommet à la base. En retour, une telle administration ne peut disposer de toutes les compétences nécessaires et indispensables pour assurer tous le processus de la conception à l'exécution :

- planification, programmation et suivi ;
- aménagement de l'espace rural pour réaliser toutes les études et répondre aux sollicitations de tous ordres des villageois ;

- formation pouvant dispenser toutes les connaissances relatives aux actions initiées ;

En outre, les ONG n'ont pas l' envergure nécessaire pour avoir les informations techniques des divers services travaillant dans le monde rural.

2.4.2. Les organisations paysannes auto-gérées

L'organisation auto-gérée se caractérise globalement par :

- Le niveau d'organisation, l'existence et le fonctionnement des organes tels que les Conseils d'Administration, les Assemblées Générales,...

- Les actions menées visant à consolider leurs capacités à résoudre leurs problèmes afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de ressources extérieures à l'organisation. Aussi la lutte contre l'analphabétisme, la formation des membres dans les domaines techniques et en gestion contribuent-elle beaucoup au renforcement de la base de cette organisation.

- La création des liens inter-organisations paysannes afin de prendre en compte les besoins du village et de la région et l'existence de personnel qualifié issu du village prêt à réinvestir leur savoir-faire au profit de toute la communauté.

- La participation à la constitution du capital social et l'utilisation efficiente des crédits et subventions extérieurs et surtout le remboursement intégral des redevances afin d'accroître le niveau d'autofinancement. Mais il faut dire qu'aucune organisation paysanne répondant à cette description n'existe actuellement dans un pays sahélien.

Pourtant, toutes les organisations paysannes créées avec l'appui des structures de l'Etat ou par les ONG et les privés visent l'auto-gestion.

On notera cependant des cas de gestion très intéressants permettant d'espérer : 6S au Burkina et au Sénégal, ADRK au Burkina, etc... Ces organisations de par leurs activités diverses et par leur approche du développement tendent effectivement vers l'auto-gestion. En effet, l'Union de la fédération des groupements NAAM à l'instar de l'ADRK mène des activités collectives et économiques atteignant un chiffre de plus de 1 milliards de FCFA . La relève et la bonne gestion des ressources de l'organisation sont assurées par la création d'un centre de formation de tous les membres dans différents domaines.

On assiste à la mise en place effective d'une certaine auto-responsabilisation, à la création des moyens et des plans d'opération, à l'organisation et la répartition des tâches en fonction du tempéramment, du caractère et de la compétence des acteurs.

Des difficultés, il en existe dont les plus importantes sont :

- le manque d'auto-évaluation et d'évaluation externe,
- l'analphabétisme des responsables des unités économiques,
- l'étendue et la diversité des activités au regard du petit nombre de personnes qualifiées,
- et l'instauration de la pratique démocratique pour le renouvellement des membres des bureaux rendue difficile par le monopole exercé par certains responsables ou leaders.

D'une manière générale, il existe dans les Etats sahéliens, une tradition de participation des populations aux activités communautaires. Cette participation est effective dès lors que l'intérêt et la portée des activités sont bien perçus par les paysans.

3. - ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS RURALES ET LES DIVERS INTERVENANTS

La prise de conscience des populations rurales de la gravité de la situation créée par la désertification, s'est traduite au Sahel, ces dernières années, par le développement des dynamiques d'organisations.

Celles-ci se développent soit de manière spontanée au niveau des villages, soit de manière organisée au niveau des divers groupements et associations. Dans tous les cas, les méthodes de lutte étant complexes, ces organisations ont besoin de l'appui technique et financier de diverses structures étatiques et des Organismes Non Gouvernementaux.

L'analyse des relations entre les intervenants et les structures paysannes est rendue complexe par :

- la multitude des organismes de promotion,
- la diversité des approches, et
- la nature des dynamiques d'organisations.

Schématiquement, on distingue les structures d'intervention sur le terrain et les structures de coordination.

Les structures d'intervention, assurant l'appui technique aux paysans, sont essentiellement les départements ministériels et leurs démembrements, les Organismes Non Gouvernementaux (locaux et internationaux) et les privés.

La coordination des intervenants est généralement assurée par les organes directeurs des Ministères et des structures informelles (comité, bureau, etc...) que l'on rencontre au niveau des ONG.

3.1. Les relations entre l'Etat et les structures paysannes

Les relations entre l'Etat les organisations rurales sont multiformes et s'exercent en amont et aval de la production.

3.1.1. Les structures d'intervention

Les politiques sectorielles en matière de développement rural sont définies au niveau des départements ministériels : Agriculture, Elevage, Hydraulique, Environnement, etc...

Sur le terrain, les structures décentralisées de ces ministères assurent l'appui technique aux producteurs, leur formation et la vulgarisation des techniques agro-pastorales modernes. De nombreux bailleurs de fonds soutiennent les actions des divers ministères sur la base de programmes élaborés conjointement avec les structures d'exécution.

Des relations directes s'instaurent alors entre les organisations paysannes et l'Etat à travers les structures d'intervention. Cependant en analysant les liens fonctionnels entre les producteurs et l'Etat à travers quelques exemples, on découvre réellement la nature des relations :

- L'accès à la terre

"Les législations foncières en vigueur dans les Etats du Sahel donnent la possibilité à l'Etat de s'attribuer n'importe quel terrain, objet d'un droit coutumier". En d'autre terme, la terre appartient généralement à l'Etat. Son accès crée souvent des relations étroites entre les paysans et l'Etat. Le cas le plus marquant est celui des zones aménagées où un contrat lie les exploitants aux structures d'encadrement de l'Etat. Les producteurs n'ont qu'un droit d'usage et le personnel d'encadrement joue en général un rôle de propriétaire. Ceci limite l'initiative paysanne et une mauvaise compréhension de la situation aboutit souvent à la création d'un esprit d'assisté chez les paysans.

- La commercialisation

Le déficit vivrier chronique et les difficultés de ravitaillement en céréales des populations, ont amené les Etats à la restructuration du marché céréalier et à la mise en place de banques céréalières, pour mieux responsabiliser les organisations paysannes. Cependant, l'Etat reste l'acteur principal dans la fixation des prix aux producteurs.

En conclusion aux rapports Etat-monde paysan, il n'est pas exagéré de dire que les producteurs subissent généralement les mesures qui les concernent sans pour autant participer à leur initiation.

Il faut noter quand même une certaine évolution de ces rapports ces dernières années. En effet, les autorités sahéliennes se demandent comment mieux répondre aux aspirations des organisations rurales.

Aussi assiste-t-on à la révision des législations des Etats pour une meilleure responsabilisation de communautés rurales : réorganisation agraire et foncière avec la mise en place de programmes de gestion de terroirs villageois au Burkina Faso, la réorganisation foncière et domaniale en Mauritanie, etc...

Outre la responsabilisation des populations rurales, l'autre fait marquant les efforts des Etats pour l'obtention de meilleurs résultats en milieu rural est la recherche d'une certaine coordination des structures d'intervention.

3.1.2. Les structures de coordination de l'Etat

Dans la plupart des Etats sahéliens, les organisations paysannes sont confrontées à une multitude de structures d'intervention décentralisées de ministères techniques (CRPA, DRAPC, DPET, DRH, DPE...par exemple en ce qui concerne le Burkina Faso).

L'analyse de cette situation permet d'aboutir au constat suivant :

- collaboration insuffisante entre intervenants des différentes structures étatiques ;
- superposition de structures, entraînant un gaspillage des ressources ;
- organisations paysannes ayant peu ou pas bénéficié de l'appui des projets ;

Face à un tel constat, de sérieux efforts sont déployés au niveau des Etats pour endiguer et canaliser tous les moyens humains et financiers pouvant concourir au mieux être des populations. Il s'agit essentiellement :

- de la mise en place d'organismes de coordination nationaux et régionaux (comités nationaux de lutte contre la désertification en Mauritanie, au Tchad, au Burkina Faso et au Sénégal) ;

- du renforcement des pouvoirs de certains ministères pour assurer la mobilisation des fonds, le suivi des programmes et la coordination des actions des autres ministères (Ministères du Plan au Burkina et au Niger);

- de la création ou de la redynamisation de structures décentralisées de coordination (ODR au Mali, CRPA au Burkina, CERP au Sénégal et COTEDEP au Niger).

3.2. Les rapports entre organisations paysannes et ONG

Au nombre des intervenants actifs au Sahel, il serait difficile de ne pas mentionner le cas des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Elles sont omniprésentes dans les Etats sahéliens en nombre plus ou moins élevé selon les pays (30 en Mauritanie, plus de la centaine au Burkina et davantage au Tchad).

On distingue les ONG locales et les ONG dites internationales.

- Les ONG locales sont des groupes d'auto-assistances oeuvrant à l'amélioration du sort quotidien de leurs membres. Ce sont des organisations nées à la base, dont les membres sont issus du milieu (paysans, éleveurs, etc..) à l'exemple de l'Association Vive le Paysan de Saponé au Burkina. Elles peuvent évoluer et se constituer en unions ou fédérations (union de fédération des groupements NAAM du Yatenga au Burkina Faso, Amicale des jeunes agriculteurs du WAALO au Sénégal,...).

- Les ONG internationales ont pour objectif de fournir une assistance (technique et financière) aux populations et aux ONG locales pour consolider ces dernières dans leurs tâches d'organisation et d'action. Les membres ne sont pas bénéficiaires des retombées des actions entreprises.

Les ONG ont une large connaissance du milieu et leurs actions sont remarquables dans le domaine de la dégradation du milieu naturel : défense et restauration des sols, lutte anti-érosive, agro-foresterie, hydraulique, etc... Elles sont généralement bien accueillies par les populations rurales. Elles ont participé le plus souvent à la mise en place des groupements paysans et appuient leur développement.

Le succès des ONG dans le milieu rural est essentiellement du :

- aux solutions immédiates apportées aux aspirations des populations,

- aux contacts directs existant entre leurs responsables et les organisations paysannes, et

- à la légèreté de leurs structures, permettant la circulation de l'information pour une action rapide.

Il s'établit alors entre les ONG et les Organisations paysannes des rapports plus francs, dénués de toute méfiance de la part des paysans. Il existe une confiance dans le travail et on assiste à la matérialisation d'un courant d'échange d'expériences et de points de vue pour la réalisation des actions. La franchise des discussions enlève l'esprit d'assisté et de paternalisme qui prévaut avec les intervenants étatiques.

Dans certains Etats (Tchad par exemple), les ONG sont la locomotive du développement et influencent parfois les politiques nationales.

Cependant, bien qu'étant des partenaires privilégiés pour les zones dans lesquelles elles interviennent, les ONG ne respectent pas une démarche unique. Très souvent aussi, elles n'ont pas de liens formels avec les services officiels, donc, ne suivent pas les priorités établies au niveau des Etats. En celà, elles deviennent concurrentielles entre elles dans leurs approches et visions des problèmes.

Pour pallier cette situation et rendre plus efficicace leurs interventions, les Etats mettent en place des structures de coordination et de suivi des activités des ONG.

Au niveau des ONG elles-mêmes, on assiste à un effort de coordination matérialisée par la mise en place de structures à cet effet. On citera, entre autres, le CONGAD au Sénégal, le SPONG au Burkina, la FOM en Mauritanie, etc...

Au Burkina, l'adhésion au SPONG est libre, en Mauritanie l'unanimité n'est pas encore acquise quant à la création d'une structure unique de coordination et de concertation. Ceci démontre que la canalisation des efforts et l'harmonisation des méthodes des ONG pour mieux travailler avec les groupements et organisations paysannes reste un problème sur lequel la réflexion doit se poursuivre dans les Etats.

3.3. Les rapports entre organisations paysannes et privés

Le privé ne joue pas pour le moment un rôle essentiel dans le secteur agricole, surtout dans le domaine de la lutte contre la désertification. Cependant dans certains Etats (Mauritanie, Sénégal), on constate un essor du privé pour le secteur agricole, avec l'avènement de nouvelles politiques agricoles ; mais ce développement est encore dispersé.

Les seuls rapports sensibles entre les paysans et le privé se situent au niveau de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement en intrants :

- Les collecteurs de céréales travaillent au niveau des marchés locaux ruraux. Ils sont souvent distributeurs locaux de produits agricoles et prêtent aux paysans contre paiement en nature à la récolte des céréales. Ce cas de figure se voit en année difficile et surtout pendant les périodes de soudure.

- Les grossistes régionaux achètent par leur réseau de collecteurs sur le marché local auprès de producteurs-acheteurs.

- Les opérateurs privés (dans les grandes villes) achètent les produits des grossistes régionaux et distribuent à crédit aux demi-grossistes et détaillants des grands centres urbains.

Cette chaîne commerciale parallèle aux institutions étatiques est fonction du développement des organismes de l'Etat chargés de la collecte et de la commercialisation des produits agricoles.

Elle est en général combattue par les Etats parce que spéculatrice mais il est difficile d'ignorer son impact dans le milieu rural. Les organisations rurales ayant pris conscience de la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en céréales veulent arrêter la pratique par la création des banques de céréales.

La fourniture des intrants agricoles aux organisations rurales est réalisée généralement par les organismes d'Etat (CRPA au Burkina, ODR au Mali, etc) selon des procédures propres à chaque Etat. On notera cependant le rôle que joue le commerce privé dans l'approvisionnement des pesticides maraîchers et semences. Des rapports parfois directs s'établissent entre les structures rurales et les sociétés chargées de la fabrication ou de la commercialisation de ces produits. Ils sont de type commercial.

En résumé, il ressort des analyses des Etats, qu'il existe une multitude d'intervenants et d'interventions en milieu rural. Au niveau de l'Etat, malgré les attributions claires et complémentaires des ministères, l'exécution sur le terrain pose des problèmes. Les interventions à travers les démembrements ne sont pas toujours coordonnées et souvent on assiste à des situations conflictuelles entre les agents, cette situation est encore plus compliquée s'il existe dans la zone plusieurs ONG.

La concurrence entre les structures étatiques d'une part, et entre celles-ci et ONG d'autre part, et même parfois entre ONG, crée le désarroi au niveau du paysan et la désorganisation au niveau des structures rurales, au détriment de l'efficience de leur contribution à la lutte contre la désertification et pour le développement.

Cependant, avec la mise en place des structures de coordination amorcée dans les Etats, il s'établira bientôt des relations de partenariat entre les organisations paysannes et les structures d'intervention pour atteindre l'objectif commun.

4. - RECOMMANDATIONS

4.1. Considérations générales

La lutte contre la désertification est devenue une priorité dans tous les Etats sahéliens. Elle se traduit sur le terrain par la mise en place de programmes et de projets qu'exécutent les populations avec l'appui des structures de l'Etat et des ONG.

Face à l'ampleur du fléau, les résultats sont encore mitigés, malgré les efforts de tous les partenaires.

Il existe donc un certain nombre d'impératifs devant permettre une meilleure conception, une meilleure exécution et une meilleure gestion des projets avec la participation des populations.

Au niveau de la conception

- Avec l'adoption par tous les Etats de la stratégie régionale, la conception des projets et programmes devrait être revue sous l'angle intégré mettant l'accent sur les aspirations des populations qui auront été déterminées au préalable par une enquête.

- Les besoins des paysans étant évolutifs, une certaine souplesse doit être accordée aux projets pour s'adapter à cette évolution dans l'exécution.

- Pour ce faire, un effort particulier doit être fait dans le domaine de l'alphabétisation et de l'organisation des populations afin qu'elles soient étroitement associées à la conception par l'identification et la hiérarchisation de leurs aspirations.

- La conception de programmes régionaux du genre PSB, PMA et PTN devra être encouragée pour l'harmonisation des techniques de lutte contre la désertification du plan régional . Ces programmes permettent les échanges entre techniciens des Etats et convainquent les populations des zones frontalières de la détermination des différents Etats à combattre la désertification.

Au niveau de l'exécution

Tout projet de développement doit avoir pour partenaire sur le terrain, les populations rurales. Elles seront impliquées au maximum à la réalisation des dits projets.

Pour en arriver là, il serait nécessaire :

- d'établir des relations de partenariat entre intervenants (notamment l'Etat) et les organisations paysannes. Cela mettra en confiance le paysan, et en évidence la place et le rôle qu'occupent les organisations rurales dans la lutte pour le développement ;

- de coordonner les actions des intervenants (Etat, ONG et privés) pour éviter les situations parfois conflictuelles devant lesquelles le paysan est désemparé ;

- d'augmenter le revenu monétaire des paysans de façon à permettre la résolution de leurs besoins immédiats, en assurant la commercialisation de leurs productions (céréalières, maraîchères, etc...) ;

- de mettre en place un encadrement techniquement qualifié, motivé et bien équipé.

Au niveau des bailleurs de fonds

- Les règles de conduite des bailleurs de fonds devraient pouvoir s'adapter aux différentes situations qui peuvent se rencontrer dans l'exécution technique et financière des programmes. Toute forme de gestion et toute méthode technique devrait résulter d'une parfaite concertation et de l'harmonisation des principes des différents partenaires

- La lutte pour le développement et contre la désertification est longue. Aussi la durée des financements doit-elle être revue pour tenir compte des impératifs de terrain (3 à 5 ans ne suffisant pas à restaurer l'environnement).

- La souplesse des financements, la rapidité de la mobilisation des fonds sont des facteurs déterminants pour la participation de la population. Les bailleurs de fonds devraient en tenir compte désormais.

4.2. Recommandations spécifiques

4.2.1. Sur la participation des populations

Le fait même d'utiliser l'expression "participation des populations" montre que, même s'il y a une volonté manifeste d'inclure les populations dans tous le processus de mise en oeuvre des stratégies de développement et de lutte contre la désertification, l'esprit de les considérer

comme des acteurs à qui on fait appel après que tous les dispositifs aient été mis en place est toujours rémanent. Il faudrait donc que l'esprit soit conforme à la volonté exprimée, que le langage reflète cette dernière et que les faits la traduisent réellement. Ainsi cette participation qu'on demande aux populations serait substituée par une implication effective et une véritable responsabilisation.

Si la "participation" n'a pas encore atteint le degré souhaité, c'est que l'on n'a pas encore suffisamment fait pour rendre le paysan responsable de son environnenment, et l'assurer du fruit de ses investissements.

Il faudrait par ailleurs tenir compte que, comme les autres acteurs de la vie économique et social, le paysan a un raisonnement rationnel dans son contexte. Il ne s'impliquera réellement que dans des activités qui lui paraissent bénéfiques, viables et conformes à ses aspirations. Les conditions dans lesquelles il vit étant précaires, il est normal que son horizon soit le très court terme : il faut d'abord assurer le très court terme avant d'investir dans le long ou le moyen terme.

Même si on leur apporte tout pour résoudre un problème que d'autres pensent être très important, ils ne s'y intéresseront que si ce problème figure aussi parmi leurs priorités ou si sa résolution est liée à celle de ces priorités. Comme l'exprimait si bien le rapport du Sénégal au séminaire de Nouakchott : "...aucun ventre creux n'est mobilisable dans la lutte contre la désertification uniquement dans le seul but de protéger, restaurer l'environnement, la faune, la flore et/ou d'autres merveilles écologiques alors qu'au même moment, les besoins élémentaires et fondamentaux de survie et d'existence sont soit négligés, soit oubliés".

Par ailleurs, plutôt que de dire aux paysans de s'engager dans une action donnée, moyennant contrepartie ou appui d'autres partenaires, il semble plus rationnel de créer le besoin à leur niveau de s'engager tout naturellement dans cette action. Ainsi on aura des situations où les paysans cherchent un appui dans une action qu'ils ont eux-mêmes entreprise, contrairement à la situation actuelle où on les pousse pour faire ce pour lequel ils ne sentent aucun besoin.

Une bonne information et une formation conséquentes sont des facteurs clés dans la création des besoins. L'information n'est pas seulement le thème développé par le technicien et l'expert, c'est aussi et surtout l'expérience acquise lors des visites organisées ou à l'occasion d'échanges inter-villages qu'il faudra promouvoir car "on est mieux convaincu par ce qu'on a vu une fois que par ce qu'on entendu mille fois".

En outre, les intervenants doivent avoir une parfaite connaissance du milieu social auquel ils s'intéressent et ceci ne peut être procuré que par des études sociologiques non ciblées sur tel ou tel secteur d'activités et menées par des sociologues "acceptés" par ce milieu social.

Enfin la concertation doit être franche, directe et permanente, et les contacts entre la population et les structures les plus informels possibles. Cependant l'on devra toujours veiller à ce qu'il y ait une coordination sans faille au sein des structures et entre celles-ci, pour éviter des situations contradictoires ou irrationnelles au niveau du terrain.

4.2.2. Sur l'approche globale

L'approche globale doit, comme celà a été dit dans les pages précédentes, tenir compte, à la fois, des caractéristiques de l'écosystème, des besoins et des préoccupations de la population, du système de production et de l'environnement économique.

Elle doit partir d'un diagnostic général de la situation et traiter le mal en agissant à la fois et de façon proportionnelle sur tous les symptômes aussi bien apparents que non apparents. En conséquence, les Etats qui ne l'ont pas encore fait doivent tout mettre en oeuvre pour avoir un plan national d'aménagement du territoire. En outre les terroirs villageois doivent être délimités et leur gestion effectivement laissée aux structures villageoises ou communautaires (regroupant plusieurs villages d'une zone homogène).

L'approche globale signifie que la primauté du but sur l'objectif soit la philosophie de la démarche. Ainsi on ne visera plus seulement la plantation de tant d'hectares pour la production de bois de feu ou la production de tant de tonnes de céréales par an, mais on cherchera à ce que l'un et l'autre objectifs puissent être atteints dans des proportions permettant aussi à d'autres actions essentielles d'être menées pour un développement harmonieux et sans effet secondaires contraires.

Enfin, l'approche globale signifie aussi que l'assistance internationale se départisse des philosophies d'intervention sous-tendues par des exigences politiques et adapte plutôt son action à la spécificité du contexte concerné.

4.2.3. Sur la conservation du capital foncier

La conservation du capital foncier est fonction de l'aménagement du territoire et des dispositions administratives et légales qui auront été prises par les Etats dans le cadre de la conduite de leurs politiques de développement rural.

Il est nécessaire que les terres soient utilisées selon leurs aptitudes et que le régime qui les gouverne incite les tenants à les mettre en valeur. Si cette règle est partout appliquée, tous les autres aspects de la conservation du capital foncier pourront être gérés sans problème majeur. Il s'agit principalement :

- de l'amélioration de la productivité des sols,
- de la lutte contre l'érosion, et
- de l'adoption de systèmes de production adaptés.

4.2.4. Sur l'accroissement de la productivité

L'accroisssement de la productivité est d'abord lié à la préservation du capital foncier (cfr supra). Il requiert ensuite l'intensification des cultures par l'utilisation de semences améliorées, l'adoption de techniques plus performantes (labour, engrais, assolement,...) et, selon les cas et les possibilités, l'application des techniques appropriées de conservation des eaux ou l'appel à l'irrigation. Cependant, pour que le paysan soit enclin à réaliser tout ou même partie de celà, il faudrait que l'investissement soit suffisamment rémunérateur, que les prix soient incitatifs.

Un type d'investissement suffisamment rémunérateur pour être incitatif est l'érection d'ouvrages pour la conservation des eaux et du sol, au Burkina Faso, qui ont permis une augmentation de la productivité de 30% pour le sorgho et 43% pour le mil. Quand cette technique a été associée à l'utilisation d'engrais et de variétés améliorées, l'augmentation de la productivité a atteint 180% (Matlon, 1987).

Vraisemblablement, avec un niveau d'investissement moyen pour le paysan, la productivité peut être portée à 700kg/ha pour le mil et le sorgho, et à 4 à 5t/ha pour le riz et le maïs irrigués.

4.2.5. Sur la conservation des ressources végétales

Pour la conservation des ressources végétales, il s'agit simplement de réaffirmer les axes de la stratégie adoptée par les Etats. C'est-à-dire :

- de renforcer la protection des formations naturelles contre l'exploitation abusive et contre les feux de brousse ;
- d'aménager systématiquement toute formation forestière, pastorale ou sylvo-pastorale en exploitation ou sur le point de l'être ;
- de promouvoir davantage les techniques de carbonisation, l'utilisation de foyers améliorés et la substitution des combustibles ligneux locaux par d'autres sources ;
- de veiller à une exploitation rationnelle des ressources pastorales ;
- d'adapter les textes législatifs aux politiques prônées, et
- d'améliorer la couverture végétale par des reboisements massifs ou linéaires, selon les exigences du milieu.

5. - CONCLUSIONS

Il est indéniable que les recommandations du séminaire régional de Nouakchott et les résolutions subséquemment adoptées par le XXe Conseil des Ministres ont fortement influencé les politiques des Etats aussi bien dans le domaine de la lutte contre la désertification que dans celui du développement rural. D'une manière générale, les stratégies adoptées reflètent parfaitement les préoccupations de la stratégie régionale. Cependant, il faut aussi dire que les réalités conjoncturelles au niveau de chaque Etat n'ont pas manqué d'influer sur leur mise en oeuvre.

L'influence de celles-ci est d'autant plus significative qu'elle favorise la tendance des structures d'assistance internationales à imposer leur approche même si elle n'est pas conforme à la stratégie adoptée. La concentration géographique des investissements pratiquée par la Communauté Européenne et l'Italie au Sénégal et la privatisation des actions de reboisement prônée par l'USAID en sont des exemples concrêts.

L'approche globale a-t-elle sous-tendu la mise en oeuvre des programmes ? Nous référant aux démarches des projets récents et aux efforts fournis par la plupart des ONG dans leurs actions, nous pencherons vers l'affirmative. Il reste qu'elle doit être mieux affirmée et mieux conduite, surtout en ce qui concerne les grands projets. Le succès et l'efficience de l'approche globale dépendront surtout de la capacité qu'auront les Etats de concilier les préoccupations légitimes de toutes les parties concernées, et d'abord de celles des gouvernements avec celles des populations rurales.

La participation des populations est-elle plus effective maintenant qu'auparavant ? Même si aucune étude dans ce domaine ne permet de mesurer objectivement les progrès réalisés, les exemples cités dans le document, et d'autres encore, donnent des situations qui, comparées à celles précédentes mettent en relief une certaine amélioration.

Mais nous sommes d'avis qu'il y a beaucoup à faire pour que les populations soient bien impliquées et suffisamment responsabilisées, si elles doivent véritablement être partie prenante dans le développement économique et social des Etats. Nous sommes également d'avis que la réussite de l'approche globale sera aussi celle de la "participation" des populations, les deux notions étant intimement liées.

Où en est-on dans la recherche de la sécurité alimentaire ? Ce qu'on peut dire ici c'est que le processus est en cours et que les politiques déclarées ne parviennent pas encore à s'appliquer pleinement, aussi bien en ce qui concerne le niveau national (stocks de sécurité, prix, ...) que le niveau régional (espace céréalier, ...). Les contraintes sont principalement d'ordre structurel, climatique et institutionnel (réticence des partenaires de l'extérieur).

Qu'en est-il de la conservation des ressources naturelles ? Trop de facteurs concourrent à l'évolution de la situation des ressources naturelles, et ce n'est pas en agissant sur quelques uns d'entre eux qu'on obtiendra des résultats globalement positifs. La combinaison de toutes les actions correspondant aux différents facteurs de dégradation est le seul gage de résultats significatifs dans ce domaine.

La maîtrise de la population, l'amélioration de l'efficacité des fours et foyers, la modulation des prix des combustibles, l'institutionnalisation de la journée continue, etc, sont autant d'actions qui peuvent, soit directement soit indirectement, influer sur elle.

R E F E R E N C E S

1. Burkina Faso - 1989. Bilan des politiques en matière de lutte contre la sécheresse et pour le développement au Burkina Faso. Document préparé par M. Sédogo, M. Coulibaly, B.S. Ouédraogo.

2. Cap-Vert - 1986. Plan directeur de lutte contre la désertification.

3. CILSS/Club du Sahel - 1984. Synthèse du séminaire régional sur la désertification au Sahel.

4. CILSS/Club du Sahel - 1985. La lutte contre la désertification dans le Sahel, Actions Club/CILSS pour soutenir la Coordination.

5. CILSS/Club du Sahel - 1986. La réforme de la politique céréalière dans le Sahel.

6. CILSS/Club du Sahel - 1987. Appui à la formulation d'une stratégie de développement de l'élevage : Burkina Faso.

7. CILSS/Club du Sahel - 1986. Evolutions et tendances des politiques céréalières dans le Sahel. Document n°13 du Colloque sur les politiques céréalières tenu à MINDELO du 1er au 6 décembre 1986. Préparé par R. Hirsch.

8. CILSS/Club du Sahel - 1987. Etude sur l'amélioration des cultures irriguées dans les pays du Sahel : le Niger.

9. CILSS/Club du Sahel - 1987. Développement des cultures irriguées au Burkina Faso.

10. CILSS/Club du Sahel - 1987. La fin d'une utopie : pour un système réaliste de stabilisation des revenus des producteurs céréaliers au Sahel et de sécurité alimentaire croissante. Document préparé par G. Gagnon.

11. Club du Sahel - 1988. Dynamique d'organisation du monde rural sahélien : enjeux et limites des groupements paysans et organisations rurales. Document préparé par S. Snrech.

12. CILSS/FAO - 1987. Rapport final du séminaire régional sur l'aménagement des forêts naturelles tenu à Bamako, du 21 au 28 mai 1987. Ouagadougou, Burkina Faso.

13. CILSS/PA - 1988 - Le Sahel en lutte contre la désertification, leçons d'expériences. Ouvrage collectif dirigé et rédigé par R.M. Rochette.- Ouagadougou, Burkina Faso.

14. Diemer, G.- 1987. L'irrigation au Sahel. Editions Karthala. Paris, France.

15. Gambie - 1988. The approach of states policies in the areas of food security and desertification control : the gambian report. Préparé par D.C.A. Jagne.

16. Mali - 1988. Bilan sur l'approche des politiques du Mali en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la sécheresse et la désertification. Document préparé par M. Sissoko.

17. Matlon, P.J.- 1987. Perspectives d'amélioration de la productivité du sorgho et du mil en Afrique de l'Ouest. Document pour la Conférence sur la dynamique de la Consommation et de la Production en Afrique de l'Ouest. Dakar, Sénégal.

18. Mauritanie - 1988. Bilan sur les approches des Etats en matière de lutte contre la sécheresse et pour le développement : cas de la Mauritanie. Document préparé par I. Thiaw.

19. Niger - 1985. Plan directeur de lutte contre la désertification.

20. Reij, C.- 1988. The present state of soil and water conservation in the Sahel. Paper submitted to the Club du Sahel. Free University, Amsterdam.

21. Reij, C. Trends in drought and desertification control strategies in the West African Sahel. Free University, Amsterdam.

22. Sénégal - 1988. programme national de lutte contre la sécheresse et la désertification.

23. Tchad - 1987. Plan national de lutte contre la désertification
- 1989. Politique de développement rural intégré, de lutte contre la désertification et participation des populations. Préparé par C. Yonoudjoun.

A N N E X E S

I - EXEMPLES D'ORGANISATIONS PAYSANNES AUTOGEREES

1. L'UNION DES FEDERATIONS DES GROUPEMENTS "NAAM DU YATENGA" : BURKINA FASO (P.31 à 34)

2. LES ORGANISATIONS PAYSANNES AUTOGEREES : MALI (P.16 à 20)

3. LES ORGANISATIONS PAYSANNES AUTOGEREES : TCHAD (P.82, 83, 86 (2 derniers paragraphes), 87 (1e (1), 89 (1e (2) et 90 (1er paragraphe).

II - TERMES DE REFERENCES

1. - EXEMPLES D'ORGANISATIONS PAYSANNES AUTO-GEREES

/=) N N E X E S

1. - L'UNION DES FEDERATIONS DES GROUPEMENTS "NAAM DU YATENGA" : BURKINA FASO

Historique :

- Créé en 1966 par Bernard Ledéa à partir du vécu du Yatenga, la Fédération des groupements Naam dont le siège social et exécutif se trouvent à Ouahigouya, regroupe en 1988 près de 2.891 groupements Naam avec 166.402 adhérents dont 77.347 hommes et 88.855 femmes.

- Union des Fédérations des groupements Naam couvre 46 départements à travers tout le Burkina Faso.

- L'UFGN est une organisation paysanne non gouvernementale qui allie à travers toutes les ethnies du Burkina Faso la notion du Naam. Exemple :

  - Ton chez les Dioula et Sénoufo
  - Djamaati chez les Peulhs
  - Rassamba chez les Mossi.

Les activités de l'UFGN se décomposent en :

ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

- Développement

Année	Champs collectifs	Reboisement ha	CES ha	Retenues d'eau	Digue filtrante	Puits	Gabea
1986/87	1656,26	199,79	457	2	62	136	489
1987/88	1607,185	97,58	1450,59	70	96	176	536

- Participation aux activités culturelles : construction du stade provincial du Yatenga en investissement humain pour 1.002.9000CFA.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Activités	Résultats obtenus
Maraîchage	4 227 exploitants 308 ha Valeur production = 400.000.000 CFA
Arboriculture Arboriculture	Bannererie 60 ha Valeur = 60.000.000 CFA Mangues 600 t Valeur = 40.000.000 CFA
Banques de céréales	171 unités réparties dans 24 zones
Activités artisanales des femmes	Savonnerie 1556 boules Valeur = 1.846.320 CFA Séchage amélioré 2000 kg pour 1.000.000 CFA Conservation des oignons 5 tonnes Tissage 2625 pagnes Vannerie 6250 paniers Foyers améliorés des milliers

Activités	Résultats obtenus
Elevage	Moutons de case embauche ovin 3.000 têtes Bergeries 70 Porcherie 45 Production avicole 10.000 oeufs Elevage de lapin
Activités artisanales des hommes	Fonderie - 1025 Marmites Atelier de 2016 unités
Animation Alphabétisation	Ouverture de 9 centres avec 163 auditeurs 1891 membres des groupements dans l'opération Bantaaré

[illegible]

[illegible]	[illegible] obtenus	[illegible]	[illegible] observée
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Formation :

- Construction de centre de formation "Foyer Naam" par tous les membres des groupements Naam.
- 1986-87 - 563 paysans formés en lutte anti-érosive contre 629 en 1987/88.
- Savonnerie : 152 femmes en 1986/87
  88 femmes en 1988

Echanges - Collaboration

- La fédération des groupements Naam collabore avec le CRPA, Environnement et Tourisme, Action Coopérative Paysanne, Elevage, PAE, Hydraulique Villageoise.
- Le fondateur de la Fédération fait l'objet de sollicitations soit pour faire connaître l'expérience Naam en matière de développement et entretient des contacts avec les donateurs.
- Les groupements Naam se forment au contact avec les réalités des autres par des échanges réciproques.
- Près d'une centaine de paysans et paysannes ont visité les réalisations Naam en provenance du Sénégal, Cuba et du Burkina.
- Des étudiants français et des pionniers du Kadiogo ont également visité les zones Naam.

Difficultés

- Par une évaluation externe et l'auto-évaluation, on observe des lacunes dans la gestion des moulins et des banques de céréales.

- L'analphabétisme des responsables des unités économiques est cause de nombreux échecs.

- L'étendue et la diversification des activités des Naam posent le besoin en personnel qualifié.

Les trois étapes de l'approche 6S :

L'animation des groupes cibles en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils savent, de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils savent faire et de ce qu'ils veulent.

a) La participation - participation spontanée, de fait, volontaire, suscitée, contribution et intégration.

b) L'auto responsabilisation en faisant les efforts pour le résoudre, crée des moyens et des plans d'opération, s'organiser et répartir les tâches en fonction du tempérament, du caractère et de la compétence des acteurs.

c) Prise en charge de tous les problèmes du milieu par les intéressés eux-mêmes.

Cette démarche est une stratégie pacifique selon laquelle l'association évolue avec l'assentiment général de tous, graduellement pour qu'aucune formation politique ou confessionnel, qu'aucun membre de la communauté ne souffre du changement qui doit en résulter.

L'Union de la fédération des groupements Naam à l'instar de l'ADRR tend vers une autogestion. Les activités collectives et économiques atteignent le chiffre de plus d'un millard de CFA. La création d'un centre de formation des membres assure une relève et une bonne utilisation de l'aide extérieure.

2. - LES ORGANISATIONS PAYSANNES AUTOGEREES : MALI

Les organisations paysannes auto-gérées au sens strict (à 100%) sont rares voire inexistantes au Mali. Elles gèrent toutes (à des degrés divers) des différentes activités avec l'assistance généralement active des agents de l'encadrement des ODR et organismes assimilés et de la Direction Nationale de l'Action Coopérative.

Dans ce paragraphe, il sera surtout question des systèmes d'organisation interne des organisations paysannes et des activités transférées ou en voie d'être transférées aux structures paysannes.

. Le système d'organisation interne des organisations paysannes

L'Association Villageoise et le Ton Villageois sont les deux principales formes d'organisation paysanne qui existent dans le monde rural Malien.

. L'Association Villageoise (A.V.)

L'Association Villageoise est considérée comme une cellule primaire du mouvement coopératif et comme une des voies possibles menant au Ton Villageois. Et chaque ODR a reçu la mission de promouvoir le développement rural intégré et les organisations socio-professionnelles paysannes. Donc chaque ODR encadre techniquement les A.V, là où elles existent, de sa zone d'intervention. Le système d'organisation interne des A.V, promu avec l'appui de la Direction Nationale de l'Action Coopérative (ex. : Direction Nationale de la Coopération) est le suivant :

Bureau de l'A.V

1 Président
1 Vice-Président
1 Trésorier
1 Délégué par tâche (production, approvisionnement, commercialisation)
1 Secrétaire à l'organisation
1 Secrétaire administratif

Comité de surveillance de l'A.V

3 à 4 membres.

Les premières A.V ont été créées, dans les années 1970, dans les zones d'intervention de la CMDT. Les préalables à la création d'une A.V sont :

- l'entente dans le village,
- l'existence d'au moins un alphabète dans le village,
- la solidarité dans le village,
- l'absence d'impayés de crédit agricole.

L'adhésion à une A.V ou à un Ton Villageois est fondée sur le volontariat.

Ces principes constitueront également la base pour la création d'un Ton Villageois.

. Le Ton Villageois

Il est difficile d'établir, à l'étape actuelle, un diagnostic précis du fonctionnement des Tons Villageois (manque de statistiques adéquates et absence d'une méthodologie de suivi-évaluation des Tons).

Le Décret N° 53/PG/RM du 27 Février 1982 portant statut type du Ton Villageois prévoit son fonctionnement à trois niveaux d'interaction :

- L'Assemblée Générale des membres (A.G) : ses décisions sont souveraines ; elle fixe les orientations et les périodes.
- Le Comité de Gestion (C.G) : il gère les activités du Ton selon les décisions prises par l'A.G.
- Le Conseil des Commissaires aux Comptes (C.C.C) : il contrôle la gestion du C.G, certifie les comptes et produit un rapport moral sur chaque exercice.

Ces dispositions statutaires sont complétées par un règlement intérieur propre à chaque Ton Villageois prenant en compte les préoccupations particulières à chaque communauté.

Les Tons Villageois ne fonctionnent pas encore comme l'indiquent les statuts. Ainsi sur les 304 Tons Villageois recensés en 1985, seuls 111 ont produit un bilan de leurs activités. La plupart des Tons restent donc confrontés à d'énormes problèmes de fonctionnement et n'ont pas une maîtrise technique suffisante des activités même les plus routinières.

. Le nombre d'A.V et Ton Villageois

La zone CMDT est la plus pourvue en A.V et comptait en 1987, 950 A.V. Le nombre d'A.V est passé de 1 en 1973/74 à 950 en 1986/87.

Le rythme d'implantation des A.V à l'Opération Riz Ségou est lié à un programme intense de sensibilisation réalisé par l'Opération avec l'appui des autorités politiques et administratives et les agents des CAC. Sur les 286 villages encadrés par l'ORS, 100 villages sont sur le point d'être organisés en A.V. Il existe (Mars 1987) plus de 60 A.V implantés et 9 Tons mis en place.

Il existe à l'Office de Développement Intégré des Productions Arachidières et Céréalières (ODIPAC) un total de 326 organisations paysannes. Parmi elles on note 33 Tons Villageois implantés.

Dans la zone de l'ODIB, le nombre de Ton villageois est passé de 3 à 10 en 1987, tandis que dans celle de l'OMM 136 Tons Villageois ont été recensés.

En Décembre 1985, le nombre de Ton Villageois recensé est de 304 répartis entre les régions comme suit :

- Kaye	80 Tons
- Koulikoro	81 "
- Sikasso	0
- Ségou	18 "
- Mopti	123 "
- Tombouctou	1 "
- Gao	1 "

Parallèlement, on identifie 854 structures villageoises ayant atteint un niveau suffisamment avancé pour être érigées en Ton Villageois à court terme.

Régions de :

- Kaye	10
- Sikasso	132
- Ségou	192
- Mopti	322
- Tombouctou	31

D'une façon générale, les Tons Villageois "émergent" dans les zones à encadrement ODR.

. Activités transférées aux organisations villageoises

Le support du transfert des compétences aux orgnaisations paysannes est l'alphabétisation fonctionnelle. Son contenu est fonction des activités menées par ces organisations.

Les néo-alphabètes ayant reçu des formations technique dans divers domaines auront un rôle prépondérant à jouer lors de ce transfert.

Dans la zone CMDT les A.V exercent les fonctions suivantes :

- l'approvisionnement comprenant le recensement des besoins des paysans en moyens de production, la commande des besoins, le stockage, la distribution ;
- le crédit agricole qui comprend l'octroi des crédits individuels et le recouvrement ;
- la commercialisation qui comprend, l'organisation du marché, le conditionnement des produits, la pesée villageoise, la supervision des pesées usines.

En zone Office du Niger, la politique de transfert des responsabilités aux organisations paysannes suit son cours :

- le battage mécanique, la gestion de la sacherie, la collecte primaire, la gestion des semences ont été transférés soit totalement ou partiellement aux A.V.

En plus de ces activités, certaines organisations paysannes font la gestion du matériel collectif (moulins, savonnerie, teinturerie...), de périmètres villageois (bois de chauffe) de puits ou de forages.

D'autres activités telles que les soins de santé primaire, la protection de l'écosystème villageois, la mobilisation de l'épargne, la distribution de crédit, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation peuvent être transférées aux organisations rurales.

Il faut reconnaître que l'orientation de l'organisation paysanne vers la pleine responsabilisation des hommes et des femmes du monde rural à la gestion de leurs propres affaires est porteuse d'avenir.

Nous pourrons conclure que les ODR ont permis, au cours des années 1970, de mettre en place un encadrement agricole, des infrasturctures, des organisations paysannes et de former le monde paysan à de nouvelles techniques.

Cependant, les difficultés financières, le décalage entre les ambitions initiales et les résultats, aggravés par les effets de la sécheresse, ont généré un état de crise ayant rendu nécessaire la restructuration des ODR.

3. - LES ORGANISATIONS PAYSANNES AUTO-GEREES : TCHAD

La plupart des organisations paysannes sont liées aux projets des organismes gouvernementaux ou des ONG. Par conséquent, il n'existe pas d'organisations paysannes véritablement autonomes et auto-gérées au Tchad. L'organisme intéressé réalise des opérations pour d'abord sensibiliser les populations et il s'en suit dans ce cas, la mise en place d'une structure - qui du reste portera son nom (par exemple : groupement ONDR, CFPA, INADES, etc...). Les activités apparaissent davantage comme celle de l'organisme d'appui.

Au total, à l'exception des marchés auto-gérés de coton, des CFPA, les organisations paysannes sont encore en phase de construction et il s'agit avant tout de les consolider à la fois dans leur organisation formelle que dans l'exercice de leurs responsabilités. L'auto-gestion est en partie hypothéquée par la faiblesse des ressources du monde rural, qui arrive difficilement à dégager de surplus pour pouvoir investir.

Nombreux sont les organismes au Tchad - Gouvernementaux et Non Gouvernementaux - d'aide bilatérale ou d'aide multinationale qui veulent, chacun à leur niveau créer ou appuyer des groupements des organisations.

Celles-ci doivent, à terme s'auto-gérer, devenir autonome.

Ces promoteurs ont des méthodes d'intervention diverses :

- Encadrement

Les simples groupes pour l'organisation d'une campagne agricole, d'une opération d'aide d'urgence.

- Animation

Création de groupement à partir de la dynamique des besoins. Intervenants bien enracinés dans le milieu.

- Projet

C'est-à-dire création de groupement à l'intérieur d'un projet, financé de l'extérieur, élaboré par des financeurs et les exécutants du projets. En général, c'est le volet appelé "organisation et structuration

du milieu". Les méthodes, pour ce type d'intervention, peuvent varier, allant de l'encadrement à l'animation proprement dite. Ces groupements suscités de l'extérieur auront de la peine à s'extérioriser. Leur durée risque donc d'être éphémère. Peu de chance de survie à la fin du projet et le départ des intervenants.

- Appui à des groupements déjà existants

  . Appui technique et logistique
  . Appui financier (crédits, dons)
  . Appui formation
  . Suivi et évaluation

Il convient d'évoquer quelques organisations paysannes pour illustrer la situation sur le terrain.

Il s'agit des organisations qui à notre sens peuvent un jour s'autofinancer entièrement et donc accéder à l'auto-gestion.

. Les groupements créés par l'ONDR

La vocation de l'ONDR était initialement l'appui à la commercialisation primaire du coton et la mise en place des équipements et intrants agricoles.

Jusqu'en 1986, l'ONDR assurait l'organisation des marchés de coton et la gestion des crédits individuels d'équipement et d'intrants. Faute de moyens, l'encadrement très dense a dû être sensiblement comprimé en 1986 et la formule des marchés auto-gérés, testée au cours des dernières années à l'échelle réduite, a pris de l'envergure. Les cultivateurs étaient stimulés à s'organiser en groupements tant pour la commercialisation du coton que pour la gestion des intrants.

Des milliers de groupements ont été créés en 1986 autour des marchés auto-gérés de coton et de la gestion des intrants.

. Le développement communautaire de BISSI-MAFOU (BELACD)

Le BELACD entreprend l'animation des groupements sur plusieurs opérations, en partie en collaboration avec l'ONDR.

L'initiative à Bissi-Mafou remonte à 1969 quand un programme de soins de santé primaires a remplacé des soins purement curatifs à partir des dispensaires. Dans le cadre de la prévention des maladies liées au manque d'hygiène, il s'avèrait nécessaire de creuser des puits villageois pour pallier au manque d'eau propre. Le programme a démarré en 1972.

Dans l'année de sécheresse de 1980, il a été procédé dans les mêmes villages, à la mise en place de greniers communautaires dans les villages et dans un deuxième temps au niveau des secteurs. Au début, les activités étaient menées surtout par les hommes, mais il existe actuellement aussi plusieurs greniers de femmes. Au total on compte actuellement 61 greniers, 49 pharmacies villageoises et 52 puits et une pépinière à Bissou.

Les groupements coincident dans la pratique avec des villages Moudang dont tous les habitants adhèrent actuellement aux groupements. Chacune des activités est gérée par des comités spécialisés (par exemple : greniers, puits, agriculture). Les activités féminines sont gérées par des femmes. Une commission villageoise assure avec son président la coordination générale.

. Méthode

A travers les années, de nombreuses réunions en assemblées générales ont été tenues dans les groupements et une animation assez rapprochée a été assurée par la mission. Toutes les actions ont été co-financées entre la population et la mission. Les responsables élus ont bénéficié d'une formation selon les modules d'INADES-Formation. On peut considérer que les actions sont actuellement largement auto-gérées par les villageois eux-mêmes, ce qui permet un désengagement de la mission.

2. - LES TERMES DE REFERENCE

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE
LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

TERMES DE REFERENCE POUR LES CONSULTANTS SAHELIENS DEVANT REDIGER LE DOCUMENT-BILAN APPROCHE DES POLITIQUES DES ETATS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

INTRODUCTION

Un constat alarmant ressort des multiples travaux des Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel.

Il met en exergue :

- la dégradation continue du milieu natural sahélien ;
- la stagnation et le non développement du monde rural ;
- la non performance et l'inadéquation des politiques de développement et d'aides tant des Etats sahéliens que des donateurs.

On observe une prise de conscience grandissante des populations rurales face à ce phénomène ; cette prise de conscience s'accompagne d'une recherche par les autorités administratives, politiques et les bailleurs de fonds de meilleures réponses aux dynamiques rurales.

L'interdépendance des facteurs entraînant la dégradation du mileu naturel sahélien a amené le CILSS et le Club du Sahel à recommander :

- la participation des populations à toutes les actions de protection de l'environnement et de développement ;
- l'adoption d'une approche globale dans la stratégie de lutte contre la désertification ;
- la préservation du capital foncier par un meilleur aménagement du territoire ;
- l'accroissement de la productivité.

Afin de mieux associer les populations rurales à cette dynamique et instaurer un dialogue permanent, le CILSS et le Club du Sahel ont initié l'idée d'une rencontre régionale pour "un meilleur équilibre socio-écologique en milieu rural sahélien".

Cette rencontre regroupera :

- les représentants des Organisations rurales paysannes ;
- les représentants administratifs, politiques des Etats membres du CILSS ;
- les représentants des bailleurs de fonds ;

autour des thèmes suivants :

- participation des populations rurales ;
- conservation des eaux et des sols ;
- transformation des systèmes agraires.

II. OBJECTIFS

La mission des consultants a pour but principal d'élaborer le document-bilan des politiques et des moyens des gouvernements sahéliens.

Ce document fera l'analyse des politiques de développement et de lutte contre la désertification (L.C.D.) des Etats membres et les rapports instaurés avec les O.N.G., les Organisations rurales et les bailleurs de fonds.

Il devra être à la fois critique et comporter des éléments de proposition afin d'améliorer les mesures et politiques en faveur d'une responsabilisation et d'une meilleure organisation du monde rural.

III. MANDAT

1) Etudier et analyser les stratégies et les politiques des Etats mises en oeuvre dans le cadre du développement rural intégré, de la lutte contre la sécheresse pour le développement et étudier leur impact quant à la participation effective des populations à toutes les actions de protection de l'environnement et de développement.

2) Analyser les programmes de développement rural intégrant la lutte contre la sécheresse pour le développement.

3) Analyser les liens en terme de nature de services rendus et contre-parties existant entre les différentes structures de promotion (Etats, privés, ONG) chargées de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des projets et les organisations rurales paysannes.

4) Analyser les projets existants et exécutés dans le sens d'une meilleure participation des populations et mettre en exergue les techniques utilisées, l'administration, la forme et le degré de participation des populations aux dits projets.

5) Recenser autant que possible se peut les organisations paysannes auto-gérées et les types de projet et programmes auto-gérés et faire l'historique de ces dernières (conception, mise en oeuvre et avenir).

6) A la lumière des résultats des différents projets, faire des recommandations pour une meilleure conception, exécution, gestion des ressources et projets en mettant l'accent sur les conditions de bonne et efficiente participation des populations rurales aux efforts de développement national.

* <u>Méthodologie</u>

Le consultant choisi au niveau de chaque Etat doit :

* rencontrer l'ensemble des structures de promotion (Etats, privés, ONG) se trouvant dans la capitale ;
* établir avec le CONACILSS des critères pour le choix des organisations rurales qui pourront représenter les paysans à la rencontre régionale ;
* finaliser le rapport deux mois au plus tard après signature du contrat (voir les termes du contrat).